

ACCORD DE CONFIDENTIALITE

ENTRE

GREEN SANTE

Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 2000 euros
Dont le siège social est situé 32 rue Nungesser et Coli, 75016 PARIS
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 852 746 361
Représentée par son Président, Madame Julie PERIER, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommées « **GREEN SANTE** »

D'UNE PART,

ET

La société : _____

Siège social : _____

RCS : _____

SIREN : _____

Représenté par _____

En qualité de _____

Dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée le « **RECIPIENDAIRE** »,

D'AUTRE PART,

(Ci-après désignés collectivement ou individuellement par la ou les
« Parties ».)

Paraphes :

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

GREEN SANTE et le RECIPIENDAIRE envisagent la mise en place d'un partenariat dans le cadre du montage par la société GREEN SANTE d'un projet global dans le domaine de la mutuelle et prévoyance santé comprenant entre autres la réalisation d'une application web/mobile (ci-après désigné par « le Projet »).

Dans le cadre de ce Projet, chacune des Parties va être amenée à transmettre à l'autre des informations notamment de nature technique, commerciale, financière et juridique à caractère confidentiel.

GREEN SANTE et le RECIPIENDAIRE, en conséquence, souhaitent définir les conditions d'utilisation et de protection des informations confidentielles définies ci-après.

LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

- 1- Le présent accord a pour objet de fixer les conditions de divulgation des informations confidentielles définies ci-après ainsi que celles de leur protection.
- 2- On entend par Information(s) Confidentielle(s) toutes données et/ou informations communiquées par écrit, oralement ou de quelque manière que ce soit par GREEN SANTE au RECIPIENDAIRE ou par le RECIPIENDAIRE à GREEN SANTE, dans le cadre des présentes, y compris toutes informations, orales, tous documents écrits ou imprimés et plus généralement tous moyens et supports de l'Information Confidentielle.
- 3- Relèveront des dispositions du présent accord toutes les informations et/ou données, quels qu'en soient la forme et le mode de transmission de GREEN SANTE au RECIPIENDAIRE et du RECIPIENDAIRE à GREEN SANTE, sans qu'aucune formalité préalable, concomitante ou postérieure n'ait à être accomplie pour désigner ces informations et/ou données comme Information(s) Confidentielle(s).
- 4- Chacune des Parties s'engage, à compter de la date de communication des Informations Confidentielles et pendant une durée de deux (2) ans, pour quelque raison que ce soit, à ce que les Informations Confidentielles de l'autre Partie :
 - a) soient conservées strictement confidentielles et traitées avec le même souci de précaution qu'elle accorde à ses propres Informations Confidentielles de même ordre ;
 - b) ne soient divulguées qu'aux seuls membres de son personnel et/ou conseils ayant à en connaître et ne soient utilisées par ces derniers que dans le seul but défini aux présentes ;
 - c) ne soient pas utilisées, totalement ou partiellement, dans un autre but que celui défini par le présent accord, sans le consentement préalable et écrit de l'autre Partie.
- 5- Toutes les Informations Confidentielles et leurs reproductions transmises par GREEN SANTE au RECIPIENDAIRE resteront la propriété de GREEN SANTE et devront être restituées immédiatement sur simple demande de celle-ci et réciproquement toutes les Informations Confidentielles et leurs reproductions transmises par le RECIPIENDAIRE à GREEN SANTE resteront la propriété du RECIPIENDAIRE et devront être restituées immédiatement sur simple demande de celui-ci

- 6- Ne seront pas considérées comme Informations Confidentielles, toutes informations pour lesquelles la Partie réceptrice peut apporter la preuve :
- a) qu'elles sont tombées dans le domaine public préalablement à leur divulgation ou après celle-ci mais dans ce cas en absence de toute faute de sa part,
 - b) qu'elles lui sont déjà connues, ceci pouvant être démontré par l'existence de documents appropriés en sa possession,
 - c) qu'elles ont été reçues d'un tiers de manière licite, sans restrictions ni violation du présent accord,
 - d) qu'elles sont le résultat de recherches et développement effectués par les membres de son personnel n'ayant pas eu accès à ces Informations Confidentielles,
 - e) que leur utilisation ou leur divulgation ont été autorisées par écrit par l'autre Partie,
- 7- La signature, l'existence et l'exécution du présent accord seront gardées confidentielles par les Parties et ne seront pas divulguées par l'une et/ou l'autre des Parties sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie.
- 8- Le présent accord entre en vigueur à la date des présentes et est conclu pour une durée de deux (2) ans.
- 9- Le terme ou la résiliation du présent accord n'aura pas pour effet de dégager chacune des Parties de leur obligation de respecter les dispositions de l'article 4 du présent accord concernant l'utilisation et la protection des Informations Confidentielles de l'autre Partie communiquées avant la date de résiliation ou l'arrivée du terme du présent accord ; les obligations contenues dans ces dispositions restant en vigueur pendant la durée visée audit paragraphe.
- 10- L'ensemble des dispositions du présent accord constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties et remplace et annule toutes déclarations, négociations, engagements, communications orales ou écrites et accords préalables entre les Parties relatifs aux dispositions applicables au titre des présentes.
- 11- Le présent accord est soumis à la loi française et tout différend entre les Parties relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent accord que les Parties ne pourraient pas résoudre amiablement seront soumis au Tribunal de Commerce de Paris.

Fait à _____,

Le _____,

En 2 exemplaires dont chacune des Parties reconnaît avoir reçu le sien.

Signature précédée de
la mention « lu et approuvé »
Pour GREEN SANTE

Signature précédée de
la mention « lu et approuvé »
Pour le RECIPIENDAIRE
